



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 12.04.2022

Publications supplémentaires: KABVD 12.04.2022

Date d'échéance prévue: 12.04.2027

Numéro de publication: KK04-0000026087

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, Rue de Neuchâtel 1, 1400 Yverdon-les-Bains

Etat de collocation et inventaire KOLLER PAYSAGE ET GENIE-CIVIL SARL

Débiteurs:

KOLLER PAYSAGE ET GENIE-CIVIL SARL
CHE-499.211.306
Route de Lausanne 9
1410 St-Cierges

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.
Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 02.05.2022

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 22.04.2022

Lieu de dépôt des documents:

Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, Rue de Neuchâtel 1, 1400 Yverdon-les-Bains

Remarques:

null

But :

Un/des bien/s porté/s à l'inventaire fait/font l'objet de revendication en propriété de

tiers. Le délai pour contester la revendication et requérir la cession des droits de la masse est de 20 jours dès la présente publication.